

# Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



## CONTRAT D'INSCRIPTION ONGLES EN GEL

### A renvoyer

Par e-mail: [gestion@fie-esthetique.com](mailto:gestion@fie-esthetique.com)

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville / pays :
GSM :	Nationalité :
E-mail de l'élève :	Numéro de Registre National : (si domicilié en Belgique)
Date de naissance :	Lieu de naissance :

Déclare m'inscrire à la spécialisation en **Ongles en gel, formation de 30 heures**, à la F.I.E.

Le montant du minerval par année académique s'élève à **649 euros**.

Le minerval comprend : la formation, les cosmétiques et le matériel mis à disposition à la F.I.E sauf le kit du petit outillage en manucure & pédicure, le linge, le lunch.

La formation est donnée sur une durée totale de 30 heures réparti sur cinq journées. Descriptif de la formation : Apprentissage du protocole complet de la préparation d'un ongle et de la pose en gel couleur + french sur les mains, incluant la technique d'extensions à l'aide de capsules ainsi que du chablon.

**Je m'inscris à la FIE et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :**

- Un acompte de 249 euros sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le.....  
(date à inscrire). Le solde de 400 euros doit être versé le 24 septembre.
- Un versement du montant intégral - soit 649 euros - à l'inscription versé le ..... (date à inscrire).

.....Page à parafer

Versement à effectuer sur le compte FIE :

**Formation Internationale d'Esthétique**

**IBAN : BE51 3631 3306 6862**

**BIC (Swift) : BBRUBEBB**

16 avenue Boileau 1040 Bruxelles - BE 05 45895610 - Banque ING

incluant la communication :

« Spécialisation ongles en gel 2022 » + nom, prénom et numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

Règlementation accordée :

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. L'acompte versé lors de l'inscription est **définitivement** acquis à la F.I.E: il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit.
3. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
4. En cas d'absence, même justifiée, le cours est perdu.
5. En cas d'abandon de cours, le minerval est perdu.
6. Le minerval ne comprend pas le kit de manucure/pédicure et le kit de linge (cf. liste du matériel à apporter).
7. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
8. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, site internet, etc.)
9. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre.
10. L'élève s'engage également à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur remis avant la rentrée académique.

*Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, tant en défendant, qu'en demandant est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles/Nivelles. Dans tous les cas, seul le droit belge sera d'application.*

Fait à ----- le -----

**L'étudiante**

(Signature + lu et approuvé)